| Département |
| --- |
| *PAS-DE-CALAIS* |
| Canton |
| *BOULOGNE NORD OUEST* |
| **Commune** |
| ***WIMEREUX*** |

*Arrêté n°2026_521*
*Feuillet n°102*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**
**Liberté - Egalité - Fraternité**
---
**ARRETE DU MAIRE**

*ST/PR/ME*
*Le Maire de la Ville de WIMEREUX,*

*VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,*

*VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,*

*VU, le Code Pénal,*

*VU, le Code de la Route*

*VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,*

*CONSIDERANT, la demande la SAS CAPI concernant la réservation de places de stationnement afin de permettre le stockage de matériel rue du Docteur Vautrin le 27 octobre 2026 à Wimereux,*

*CONSIDERANT, qu'il convient de convient de réglementer le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ce stockage et prévenir les accidents,*

## ***ARRETE***

*Article 1er : Afin de permettre le stockage de matériel, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,*

- *le 27 octobre 2025 de 07 h 30 à 18 h 00,*
- *face aux 43 et 45 rue du Docteur Vautrin, sur l'équivalent de 2 places de stationnement (arrière du Restaurant IBANI).*

*Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.*

*Article 3 : La SAS CAPI est responsable du parfait déroulement de ce stockage*

*Article 4 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.*

*Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.*

.../...

*Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.*

*Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*WIMEREUX, le 22 octobre 2026*

*Le Maire,*
*Jean-Luc DUBAËLE*

MAIRIE DE WIMEREUX
Pas-de-Calais

*VU, le D.G.S.*